

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

-----  
INSPECTION GENERALE DU TRESOR



**RAPPORT D'ACTIVITES  
DE L'INSPECTION GENERALE  
DU TRESOR 2018**

<b>SOMMAIRE</b>	<b>Page</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Première partie : Organisation et ressources de l'Inspection Générale du Trésor</b>	<b>6</b>
<b>I.1. Organisation</b>	<b>6</b>
<b>I.1.1 Equipe de direction</b>	<b>6</b>
<b>I.1.2 Structure organisationnelle</b>	<b>6</b>
<b>I.1.3. Ressources</b>	<b>7</b>
<b>Deuxième Partie : Missions d'inspection et d'audit</b>	<b>8</b>
<b>I Missions d'inspection</b>	<b>8</b>
<b>I.1 Réalisations</b>	<b>8</b>
<b>I.1.1 Aperçu général</b>	<b>8</b>
<b>I.2 Constats et recommandations des missions d'inspection</b>	<b>8</b>
<b>I.2.1 Constats des missions d'inspection 2018</b>	<b>9</b>
<b>I.2.2 Suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions</b>	<b>10</b>
<b>II Missions d'audit</b>	<b>10</b>
<b>II.1 Réalisations</b>	<b>10</b>
<b>II.2 Constats et recommandations des missions d'audit</b>	<b>11</b>
<b>II.2.1 Constats d'audit et recommandations de 2018</b>	<b>11</b>
<b>II.2.2 Evaluation de la mise en œuvre des recommandations</b>	<b>16</b>
<b>II.3 Mission d'appui</b>	<b>16</b>
<b>Troisième Partie : Activités administratives, de veille réglementaire et d'études</b>	<b>18</b>
<b>I Activités administratives</b>	<b>18</b>
<b>I.1 Pilotage</b>	<b>18</b>
<b>I.2 Gestion des ressources humaines et formation</b>	<b>19</b>
<b>I.2.1 Activités liées à la gestion des ressources humaines</b>	<b>19</b>
<b>I.2.2 Activités de formation</b>	<b>19</b>

<b>I.2.2.1 Formations des vérificateurs et agents de support</b>	<b>19</b>
<b>I.2.2.2 Activités d'enseignement menées par les Vérificateurs</b>	<b>20</b>
<b>I.2.2.3 Encadrement des stagiaires</b>	<b>21</b>
<b>I.3 Partenariats et coopération</b>	<b>21</b>
<b>1.3.1 Partenariat avec les organismes nationaux</b>	<b>21</b>
<b>1.3.2 Partenariat avec les structures étrangères</b>	<b>22</b>
<b>II Activités de veille réglementaire et d'études</b>	<b>23</b>
<b>II.1 Suivi des comptes bancaires</b>	<b>23</b>
<b>II.1.1 Ouvertures de comptes</b>	<b>23</b>
<b>II.1.2 Accréditations</b>	<b>23</b>
<b>II.1.3 Clôtures de comptes</b>	<b>23</b>
<b>II.1.4 Transferts de comptes</b>	<b>23</b>
<b>II.2 Suivi des débits comptables et des cautionnements</b>	<b>23</b>
<b>II.2.1 Instruction de dossiers de mise en débet</b>	<b>24</b>
<b>II.2.2 Instruction de demande de remboursement de cautionnement</b>	<b>24</b>
<b>II.2.3 Instruction des demandes de remise gracieuse</b>	<b>24</b>
<b>II.2.4 Instruction des demandes de décharges de responsabilité</b>	<b>24</b>
<b>II.3 Activités d'étude</b>	<b>24</b>
<b>II.3.1 Consultations sur les textes légaux et réglementaires</b>	<b>24</b>
<b>II.3.2 Etudes spécifiques</b>	<b>25</b>
<b>Quatrième partie : Difficultés rencontrées et perspectives pour 2019</b>	<b>26</b>
<b>I Difficultés</b>	<b>26</b>
<b>II Perspectives</b>	<b>26</b>



## Introduction

Aux termes de l'article 13 du décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier ministre chargé de l'Economie et des Finances qui en définit les attributions, l'Inspection Générale du Trésor est chargée de suivre l'application par les services du Trésor Public des textes législatifs et réglementaires régissant leur domaine, contrôler les opérations des postes comptables et des services, contrôler les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), assurer une mission générale d'audit auprès de l'ensemble des services du Trésor Public et d'assurer toute mission à la demande du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et/ou du Ministre de l'Economie et des Finances.

A ce titre, elle réalise des missions d'inspection et d'audit dans l'ensemble des services du Trésor Public.

Elle assure en outre une mission de veille réglementaire et administrative à travers l'instruction des dossiers de débet comptable, des demandes de remboursement de cautionnement, des demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse, d'ouverture, de transfert et de clôture des comptes des organismes publics et l'accréditation des comptables publics sur les comptes auprès des banques.

Conformément au principe de la redevabilité, le présent rapport a pour objet de rendre compte des activités et tâches mises en œuvre par l'Inspection Générale du Trésor (IGT) au cours de l'année 2018.

Il comporte quatre parties :

- 1/ l'organisation et les ressources de l'Inspection Générale du Trésor
- 2/ les missions d'inspection et d'audit
- 3/ les activités de veille réglementaire et administrative
- 4/ les difficultés et perspectives

## **Première partie : Organisation et ressources de l'Inspection Générale du Trésor**

### **I.1. Organisation**

#### **I.1.1 Equipe de direction**

L'inspection Générale du Trésor est dirigée par un Inspecteur Général en la personne de Monsieur SANOGO Bafétégué, Administrateur en Chef des Services Financiers. Il est assisté de deux Inspecteurs Généraux Adjoints que sont Messieurs KOUAME Kouadio Félix, Administrateur Général des Services Financiers et TOURE Kassoum, Administrateur Général des Services Financiers.

#### **I.1.2 Structure organisationnelle**

L'IGT comprend des Divisions, des Départements, des Antennes Régionales et des services rattachés ou services supports.

Les Divisions sont au nombre de trois (03), à savoir :

- la Division Etudes, Appui et Accompagnement (DEAA) ;
- la Division Opérations de Contrôle (DOC) ;
- la Division Audit Interne (DAI).

Chaque Division est organisée en départements spécialisés.

Ainsi :

- ❖ La Division Etudes, Appui et Accompagnement comprend :
  - Le Département Appui et Régulation ;
  - Le Département Documentation, Formation et Réglementation ;
  - Le Département Informatique et Statistiques;
  - Le Département Etudes et Analyse des Documents Comptables.
  
- ❖ La Division Opération de Contrôle comprend :
  - Le Département des Postes Comptables Généraux ;
  - Le Département des Postes Comptables Déconcentrés ;
  - Le Département des EPN et des Paieries à l'Etranger ;
  - Le Département de l'ACCD et des Systèmes Financiers Décentralisés ;
  - Le Département des Postes Comptables Spécialisés.
  
- ❖ La Division Audit Interne comprend :
  - Le Département d'Audit-Assurance ;
  - Le Département Etudes et Conseil.

Les Antennes Régionales sont des services déconcentrés de l'IGT opérant sur l'ensemble du territoire national et sont au nombre de onze (11) dont dix (10) fonctionnelles réparties entre Abidjan (03), et l'intérieur du pays (07).

Les services rattachés ou services supports comprennent :

- Le service Secrétariat ;
- Le service Courrier ;
- Le service des Moyens Généraux ;
- La Régie d'Avances ;
- Le service Communication ;
- Le service Qualité et Contrôle Interne.

### I.1.3. Ressources

Les moyens de l'IGT sont constitués de ressources humaines, de matériels roulants, matériels et mobiliers de bureau et de ressources financières.

- ❖ Au titre des ressources humaines, l'effectif de l'IGT s'élève à 168 agents et comprend plusieurs fonctions et catégories d'emplois comme l'illustre le tableau ci-après.

**Tableau récapitulatif du personnel de l'IGT**

N° d'ordre	Fonctions	Effectif
1	Inspecteur Général	01
2	Inspecteur Général Adjoint	02
3	Inspecteur Vérificateur Principal	43
4	Assimilés Inspecteur Vérificateur Principal	06
5	Inspecteur Vérificateur	50
6	Chargé de Vérification	16
7	Personnel d'appui	50
	Total	168

- ❖ Au titre du matériel roulant, le parc auto de l'IGT comprend 11 véhicules de type 4x4 et 01 voiture ordinaires soit 12 véhicules au total.

Il convient de relever toutefois, que deux Antennes Régionales (Korhogo et Daloa) ne disposent pas de véhicule depuis 2017.

- ❖ Au titre du matériel et mobilier de bureau et de matériel informatique, tous les services disposent d'équipements nécessaires à la bonne conduite des activités.
- ❖ Au titre des ressources financières, le budget de fonctionnement de l'IGT s'élève à 66 023 974 FCFA en 2018. Le financement des missions à l'étranger quant à lui, est couvert à hauteur de 66 134 848 FCFA FCFA en 2018 contre 120 471 941 FCFA en 2017 soit une baisse de 29,17%.

## Deuxième partie : Missions d'inspection et d'audit

### I Missions d'inspection

#### I.1 Réalisations

##### I.1.1 Aperçu général

Plusieurs natures de missions sont réalisées par l'IGT et peuvent être réparties dans les catégories : les vérifications, les passations de service, les ouvertures de postes et installations de comptables, fermetures de postes et les missions ciblées de contrôles.

Au titre de l'année 2018, ce sont au total 490 missions qui ont été réalisées par les équipes d'inspection pour un objectif annuel de 300, soit 131% de taux de réalisation. Ces missions couvrent les postes comptables Trésor Public, de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes (DGD). Les différents types de missions réalisées sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau n°1 : Répartition des missions d'inspection par types**

<b>Types de missions</b>	<b>Nombre</b>	<b>proportion</b>
Vérifications	142	29%
Passations	40	8%
Ouverture/installations	21	4%
Constats de cambriolage	10	2%
Constat de prévarication	3	1%
Evaluation des recommandations	96	20%
Missions ciblées	98	20%
Autres (assistance, évaluation, incinération de valeurs, inondation, ect..)	80	16%
<b>Total</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>

A ces missions réalisées par les équipes d'inspection, il convient d'ajouter les contrôles effectués par les Postes Comptables Généraux (PCG) et les Trésoreries Générales (TG) dans leurs postes comptables rattachés. Ce sont au total 278 missions ainsi réalisées pour un objectif de 140, soit 198% de taux réalisation.

Ainsi, ce sont au total 792 missions d'inspection et de contrôles qui ont été réalisées en 2018 sur les postes comptables publics. La conjugaison de ces deux formes de vérification permet d'assurer une surveillance de proximité des postes comptables.

#### I.2 Constats et recommandations des missions d'inspection

Les différentes missions ont révélé plusieurs constats qui ont donné lieu à des recommandations ou à des mesures correctrices. Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures a fait l'objet d'évaluation.

## **I.2.1 Constats des missions d'inspection 2018**

Les principaux constats relevés lors des missions de 2018 portent sur les situations ci-après.

### **Au niveau des opérations en numéraires**

- non-respect du plafond d'encaisse autorisé ;
- suivi et tenue non satisfaisants des livres ;
- présence de billets détériorés dans l'encaisse ;
- écart entre l'encaisse physique et le solde comptable ;
- divers manquants de caisse ;
- justifications des dépenses numéraires non effectuées.

### **Au niveau des opérations bancaires**

- certificat de concordance bancaire non produit par certains postes comptables ;
- certificats de concordance bancaire non fiables ;
- opérations non dénouées au niveau du certificat de concordance bancaire ;
- existence de comptes bancaires non fonctionnels.

### **Au niveau de la gestion des valeurs inactives**

- manquants constatés au niveau des cartons de valeurs inactives (RGF) ;
- régisseurs non nommés ;
- absence de contrôles des stocks de valeurs détenues par le poste et les régies ;
- livres et registres non ouverts ;
- tenue non satisfaisante des livres comptables ;
- stockage des valeurs en dehors des caveaux ;
- stock de valeurs inactives comprenant des éléments obsolètes.

### **Anomalies et difficultés en rapport avec les nouveaux postes comptables**

- nouveaux postes comptables non encore codifiés et paramétrés ;
- documents comptables non encore disponibles ;

### **Au niveau de la tenue de la comptabilité**

- rupture de stock de documents comptables et extracomptables ;
- livres comptables non ouverts ;
- livres comptables et extracomptables mal tenus ;
- retard dans la transmission des comptabilités et des pièces physiques ;
- problème de paramétrage de comptes ;
- écart entre la comptabilité et les pièces justificatives ;
- diverses opérations à régulariser au niveau des comptes d'imputation provisoire (CIP) non dénouées à temps ;
- soldes comptables anormaux à apurer ;
- incohérences entre la comptabilité Etat et la comptabilité collectivité territoriale ;
- écart identifié entre la comptabilité ASTER et la comptabilité ORION (ACCD) ;
- incohérences entre la comptabilité et les pièces justificatives ;
- diverses opérations bancaires non prises en compte par le progiciel GUOAR.

### **Au niveau du contrôle des pièces justificatives des dépenses**

- non-respect de la procédure d'approbation des marchés ;

- absence de mentions diverses requises sur les mandats ;
- absence des références de la pièce d'identité ;
- dépenses insuffisamment justifiées ;
- absence d'attestation de régularité fiscale ;
- existence d'arriérés de dépenses prescrits ;
- existence de règlements effectués en l'absence d'ordonnancement ;
- dépenses sans couverture budgétaire ;
- diverses avances à régulariser ;
- restes à payer comptables ne concordant pas avec les pièces justificatives ;
- arriérés de dépenses non-inscrits aux réunions du comité de trésorerie ;
- non-respect du plafond de paiement des dépenses en numéraire ;
- non régularisation des avances consenties aux régisseurs d'avances.

Tous les constats d'inspection ont fait l'objet de recommandation dont la mise en œuvre est suivie régulièrement.

### **I.2.2 Suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions**

Afin de s'assurer que les recommandations de missions d'inspections sont effectivement appliquées par les postes comptables, l'IGT fait un suivi régulier de leur mise en œuvre. Cette évaluation se fait soit par le traitement des preuves de réalisation fournies par les postes comptable par écrit, soit à l'occasion d'une mission ultérieure. Des missions spécifiques d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations sont souvent initiées en cas de besoins.

L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des missions d'inspections en 2018, révèle que le taux de réalisation s'établit à 57%. Il était de 55% en 2017 et 52% en 2016, soit une évolution à la hausse sur la période.

Ces taux demeurent encore faibles. Ce qui révèle qu'un effort important reste à faire en matière de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Toutefois, avec l'opérationnalisation effective du logiciel LINX dont le déploiement a été réalisé cette année, le taux de mise en œuvre des recommandations sera nettement amélioré à partir de 2019.

## **II Missions d'audit**

### **II.1 Réalisations**

Le plan d'audit 2018 validé comportait sept (07) missions. De plus, une (1) mission hors plan d'audit mais inscrite dans le plan d'actions de l'IGT a été réalisée. Sur les 8 missions, six (6) sont totalement réalisées et deux (2) en cours, soit un taux de réalisation de 75%. Les missions réalisées ont porté sur les thèmes suivants :

- audit du dispositif de mobilisation de l'épargne privée ;
- audit du dispositif de mobilisation des recettes propres des Collectivités Territoriales ;
- audit du dispositif de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales ;
- audit de la conformité documentaire des processus du Trésor Public ;
- audit du dispositif de mobilisation des recettes propres des Etablissements Publics Nationaux ;

- évaluation du dispositif de production des statistiques économiques et financières par les services du Trésor Public.

Les missions en cours de réalisation concernent :

- l'audit du Centre Médical Paul-Antoine BOHOUN-BOUABRE ;
- l'audit de l'efficacité du dispositif de la gestion des émoluments.

## II.2 Constats et recommandations des missions d'audit

Les différentes missions ont révélé plusieurs constats qui ont donné lieu à des recommandations. Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures a fait l'objet d'évaluation.

### II.2.1 Constats d'audit et recommandations de 2018

Les principaux constats d'audit et les recommandations y afférentes sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Etat des principaux constats d'audit des missions de 2018**

Thèmes de mission	Constats	Recommandations
<b>Audit du dispositif de mobilisation de l'épargne privée</b>	Insuffisance de ressources humaines et matérielles pour mener les activités de prospection et de mobilisation de l'épargne privée	Renforcer les effectifs des agences ACCD et allouer une dotation budgétaire dédiée à la promotion des produits d'épargne privée.
	Absence de plan de communication pour faire une promotion efficace des produits d'épargne de l'ACCD.	Valider et faire mettre en œuvre le plan de communication pour la promotion des bons et obligations du Trésor Public en compte courant à l'ACCD.
<b>Audit du dispositif de mobilisation des recettes propres des Collectivités Territoriales</b>	La majeure partie des recettes sont recouvrées avant émission d'ordres de recettes.	Privilégier la procédure de recouvrement après émission des ordres de recettes, pour celles qui l'exigent.
	Certaines recettes (célébration des mariages, recettes des locations de salles, taxes sur les taxis communaux) échappent au Comptable Public et au Régisseur	Respecter les dispositions de la loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 qui stipule que le Trésorier est le responsable du recouvrement

Thèmes de mission	Constats	Recommandations
<b>Audit du dispositif de mobilisation des recettes propres des Collectivités Territoriales</b>	Des recettes sont recouvrées par des structures privées.	Respecter les dispositions de la loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 qui stipule que le Trésorier est le responsable du recouvrement
	Le personnel chargé du recouvrement est insuffisant. Le matériel de mobilité dédié au recouvrement est insuffisant.	Renforcer les ressources humaines et matérielles dédiées au recouvrement
	Les OR annulés en fin d'exercice ne font pas l'objet d'une réémission sur le prochain exercice.	Veiller au respect des dispositions légales relatives à la réémission sur l'exercice suivant, des OR annulés en fin d'exercice.
	Des recettes de services (recettes des droits d'inscription, droit d'examen et concours, droits de délivrances d'actes administratifs Ministère de l'Education National et les recettes des demandes de bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieurs...) ne sont pas régies par des textes légaux ou réglementaires	Faire adopter le projet de la loi relatif au livre de procédures des recettes non fiscales.  Veiller à ce que les nouvelles recettes non fiscales qui se créent soient régies par un cadre réglementaire.
<b>Audit du dispositif de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales</b>	Des recettes de services ne sont pas recouvrées par les Régisseurs auprès de certains Ministères. (Les taxes de Développement Touristique, les redevances annuelles sur les Etablissements de tourisme au Ministère du Tourisme ; les recettes des produits des transactions, des amendes et confiscation au Ministère du Commerce ; les recettes liées à la location d'espaces, aux droits de visites, aux dons de legs au Musée de Civilisations et de la Bibliothèque Nationale...).	Veiller à ce que les arrêtés de création des Régies mentionnent la liste des natures de recettes à recouvrer.

Thèmes de mission	Constats	Recommandations
<b>Audit du dispositif de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales</b>	<p>Des recettes de services sont encaissées par des structures autres que les Régies régulièrement créées. (Les recettes d'inscription aux concours d'entrées à l'Ecole Nationale de Police recouvrées par la SONAC au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, les recettes liées aux droits d'examens perçus par voie électronique au Ministère de l'Enseignement Supérieur...).</p>	<p>Réglementer le recouvrement par voie électronique des recettes des services</p>
	<p>11 Régies de recettes régulièrement créées ne sont pas fonctionnelles (Régies auprès du Ministère des Affaires Etrangères, auprès du Service Médical de la Police Nationale, auprès de la Direction Générale de l'Energie, auprès de la Direction Générale des Hydrocarbures, auprès du Fond National de Solidarité, auprès de la Direction extra-scolaire et des activités coopératives, auprès du Fond de Soutien à la Culture et la Création Artistique, auprès de la Direction du Patrimoine de l'Etat, auprès du Comité de suivi de gestion cote part taxe de sûreté revenant à la DGD, auprès du Programme National de Lutte contre les Ulcères à Mycobactérie).</p>	<p>Veiller à rendre fonctionnelles toutes les régies de recettes créées</p>
	<p>Sur 640 Entreprises assujetties à la taxe sur les hydrocarbures, 132 ne font pas l'objet de recouvrement, soit 21%.</p>	<p>Renforcer les ressources matérielles et humaines de la Direction des Hydrocarbures en vue d'assurer une bonne couverture du recouvrement des taxes sur les hydrocarbures</p>

Thèmes de mission	Constats	Recommandations
<b>Audit du dispositif de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales</b>	Il n'existe pas de Régie de recette auprès de la Direction de la Pharmacie du Médicament et des Laboratoires (DPML).	Créer une Régie de recettes auprès de la Direction de la Pharmacie du Médicament et des Laboratoires conformément à l'arrêté N° 481/MSHP/CAB du 18 octobre 2017 et nommer un Régisseur;
<b>Audit de la conformité documentaire des processus du Trésor Public</b>	Pour un même contenu, les dates d'édition, la version, la codification ou la référence des Référentiels de Contrôle Interne (RCI) transmis par les pilotes de processus et les contributeurs aux processus sont différentes de ceux transmis par la DQN.	Définir et formaliser une règle unique d'identification des documents et diffuser ladite règle à l'ensemble des services de la DGTCP.
	Les documents, tels que les tableaux de bord des processus et leurs matrices de déclinaisons, les plans d'actions des processus ainsi que le reporting sur le système de management de la qualité-engagement de service et contrôle interne, transmis à la mission par la TGAN, la TP Anyama et la TP Alépé ne sont pas à jour et portent encore l'ancienne appellation desdits processus.	Veiller à ce qu'après chaque modification, les documents mis à jour soient mis à la disposition des services et les documents périmés retirés ;
	Les documents visés dans les manuels de procédures du Trésor sont soit, abrogés ou caducs et ne conviennent donc plus à l'utilisation, soit ont changé d'appellation.	-Inclure dans la validation des manuels de procédures par les pilotes, la validation préalable des FTP ;
	49% des services soumis à l'audit ne respectent pas la Durée d'Utilité Administrative (DUA) des documents définie dans les fiches techniques des processus.	Sensibiliser les Responsables des services sur l'importance des archives dans une organisation et les encourager par la même occasion à réserver prioritairement un espace à la conservation des archives courantes et intermédiaires.

Thèmes de mission	Constats	Recommandations
<b>Audit de la conformité documentaire des processus du Trésor Public</b>	La procédure d'élimination des documents périmés n'a jamais été mise en œuvre. (Voir la liste des documents à éliminer établie par les services).	Prendre les dispositions appropriées pour assurer l'élimination effective des documents périmés
<b>Audit du dispositif de mobilisation des recettes propres des Etablissements Publics Nationaux</b>	Absence de bases tarifaires de certaines recettes propres (OSER, ENS, UFHB.)	Etablir les bases tarifaires toutes les recettes propres (Commission Consultative de Gestion)
	L'Agent Comptable ne reçoit pas les titres de recettes lui permettant de procéder au recouvrement de certaines recettes (OSER, UFHB)	Emettre systématiquement des titres de recettes conformément aux articles 37 et 39 du Décret n° 81-137 du 18 février 1981 portant régime financier et comptable des EPN.
	Difficultés dans le recouvrement des recettes des structures publiques (les restes à recouvrer sur les organismes publics constituent plus de 66% des créances du Laboratoire National de la Santé Publique)	Veiller au respect de l'article 38, alinéa 3 de l'instruction n°98 MEF du 05 juillet 1990 relative aux modalités d'application des dispositions du Décret n°81-137 du 18 février 1981 portant régime financier et comptable des EPN.  Mettre en œuvre la procédure de recouvrement des créances (amiable et contentieuse) conformément au Décret n°81-137 du 18 février 1981 portant régime financier et comptable des EPN Formaliser la procédure de recouvrement des ressources propres du LNSP.
	Certaines recettes échappent au recouvrement de l'Agent Comptable (ENS, UFHB).	Insérer dans le budget des EPN concernés toutes les recettes identifiées et faire assurer leur recouvrement par l'Agent
	Les recettes de la location (CHU, UFHB) sont encaissées par l'Agent Comptable sans pièces justificatives.	Etablir un contrat de bail avec les opérateurs économiques et émettre systématiquement des titres de recettes

Thèmes de mission	Constats	Recommandations
<b>Evaluation du dispositif de production des statistiques économiques et financières par les services du Trésor Public</b>	La production, des statistiques économiques et financières du Trésor Public ne se fait pas suivant un cadre uniformisée. Chaque service produit ses statistiques suivant un cadre spécifique à l'activité.	Mettre en place un cadre de référence des statistiques de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), précisant la nature, les sources, les méthodes, les procédures d'élaboration et de diffusion des statistiques.
	Les services de base transmettent hors délai leurs données statistiques aux services centralisateurs.	Automatiser le circuit de production des données statistiques économiques et financières du Trésor Public.
	La DCSSPEF ne dispose pas d'un mécanisme de centralisation de l'ensemble des statistiques économiques et financières du Trésor Public.	Mettre en place un mécanisme de centralisation des données statistiques en vue de la constitution d'une banque de données économiques et financières du Trésor Public.
	La DCSSPEF n'a pas la maîtrise de la diffusion des statistiques économiques et financières du Trésor Public.	Mettre en place une procédure de diffusion de données statistiques économiques et financières du Trésor Public.

### II.2.2 Evaluation de la mise en œuvre des recommandations

Afin de s'assurer que les recommandations de missions d'audit sont effectivement appliquées par les services audités, l'IGT fait un suivi régulier de leur mise en œuvre. Cette évaluation se traduit principalement par le traitement des preuves de réalisation transmises par les services. Quand cela s'avère nécessaire, des équipes d'auditeurs se déplacent dans les services pour faire une évaluation sur place de la mise œuvre des recommandations.

L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit en 2018, révèle que 115 sur 125 recommandations des missions antérieures ont été appliquées soit un taux de réalisation de 92%.

En ce qui concerne les recommandations des missions des 2018, 57 ont été exécutées sur 119, soit un taux de réalisation de 48%.

### II.3 Mission d'appui

L'IGT est souvent sollicitée pour l'insertion des vérificateurs dans les équipes de missions initiées par l'Inspection Générale d'Etat et l'Inspection Générale des Finances. Il peut s'agir de mission d'inspection ou de mission d'audit. Ces appuis qui impliquent les ressources humaines de l'IGT méritent d'être pris en compte dans les activités de l'IGT.

En matière d'audit, ce sont les missions ci-après qui ont vu la participation des auditeurs de l'IGT.

1. **Audit des fonds publics mis à la disposition de la Fédération Ivoirienne de Football** par l'Inspection Générale d'Etat.
  - Messieurs ETILE Kamenan Noël, Inspecteur Vérificateur Principal et BAILLY Kanon, Inspecteur Vérificateur ont pris part à cette mission.
  
2. **Audit des chèques rejetés** par l'Inspection générale des Finances.
  - Monsieur GUIBEI Kacou René, Inspecteur Vérificateur Principal, Chef de Division Audit Interne a pris part à cette mission.

## Troisième partie : Activités administratives, de veille réglementaire et d'études

### I Activités administratives

#### I.1 Pilotage

##### ▪ Activités statutaires de pilote de processus

L'IGT est le pilote du processus PM4 « Surveiller la Gouvernance ». A ce titre, il est chargé de la coordination du fonctionnement et de la maîtrise dudit processus. Les activités de pilotage réalisées en 2018, se résument à la mise à jour et à la diffusion de la documentation du PM4, notamment la fiche technique, les procédures et les instructions de travail ; au suivi permanent du plan d'actions qui montre un taux d'exécution de 100% pour 2018 et à la tenue du tableau de bord qui est renseigné périodiquement (par trimestre) et commenté.

De plus, un comité processus a été réalisé le 29 mai 2018 pour faire le bilan à mi-parcours du PM4 et une revue processus le 28 novembre 2018 en comité de direction pour faire le bilan des activités du processus de janvier à septembre 2018.

Enfin, dans le cadre du pilotage du PM4, la revue annuelle 2018 est prévue pour le 17 janvier 2019.

##### ▪ Réformes techniques et organisationnelles

En vue d'améliorer son organisation et son fonctionnement afin de les adapter à l'évolution structurelle et technologique du Trésor Public, l'IGT a initié d'importantes réformes à partir de 2012. Ces réformes se sont poursuivies cette année avec le déploiement effectif du logiciel LINX dédié au suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection et d'audit et la conception d'un dispositif de contrôle à distance en liaison avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

Le dispositif de contrôle à distance dénommé dont le projet est en phase finale devrait assurer un renforcement du suivi des postes comptables en permettant aux vérificateurs de surveiller certains indicateurs de qualité ou de performance à partir de leurs bureaux grâce à l'outil informatique. A terme, ce dispositif permettra de mieux cibler les missions d'inspection sur place et d'optimiser les ressources.

##### ▪ Animation du service

Pour assurer un suivi régulier des diligences et faciliter les échanges entre l'équipe de direction et les Divisions et Départements, il est institué une réunion de direction qui se tient chaque lundi. A ce titre, trente-sept (37) réunions ont été organisées en 2018.

Afin de maintenir la proximité avec les services, l'Inspecteur Général est amené à faire des visites de services. Ainsi deux visites ont été organisées à la Division Audit Interne en janvier et novembre 2018. Ces visites ont permis à l'Inspecteur Général de toucher du doigt les réalités de cette division située à Cocody Deux Plateaux Attoban 7<sup>ème</sup> Tranche, loin du siège de l'Inspection générale.

## **I.2 Gestion des ressources humaines et formation**

### **I.2.1 Activités liées à la gestion des ressources humaines**

La gestion des ressources humaines a été marquée en 2018 par deux (2) actes majeurs à savoir :

- L'institution des fiches de poste et des contrats d'objectifs qui participe de la vision du Directeur Général de mettre sur pied un nouveau système d'évaluation des performances des agents du Trésor Public. Des fiches de poste et des contrats d'objectifs ont été élaborés pour tous les agents de l'IGT.
- Le cadre organique des emplois a été institué pour permettre une utilisation optimale des effectifs mis à la disposition des unités administratives. A l'issue de cette étude, un redéploiement du personnel a eu lieu.

### **I.2.2 Activités de formation**

En matière d'activité de formation, trois volets sont à distinguer à savoir les formations à l'intention des vérificateurs et agents de support, les enseignements dispensés par les vérificateurs en dehors de l'IGT et l'encadrement des stagiaires.

#### **I.2.2.1 Formations des vérificateurs et agents de support**

Outre la formation sur la charte graphique qui s'est tenue les 11 et 12 décembre 2018, l'essentiel des formations au titre de l'année 2018 a porté sur le renforcement des capacités des auditeurs. Ainsi, trois (3) sessions de formation ont été organisées. Ces formations ont porté sur les thèmes ci-après:

##### **❖ Formation sur la charte graphique**

La formation sur la charte graphique a été dispensée en ligne. Elle visait à permettre à tous les agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'avoir connaissance des normes caractéristiques de notre administration (logo, signalétiques, les polices etc.). Au total 60 personnes ont pris part à cette formation. A la suite de la formation, 45 agents ont visité le site « Silè ».

##### **❖ Formation sur l'Audit qualité**

Cette formation a portée sur le thème : « Conduire une mission d'audit du Système de Management de la Qualité » du 22 au 26 mars 2018.

Cette formation a été dispensée par Monsieur ABYSSA Francis Ingénieur Qualiticien en partenariat avec le programme de formation en Gestion de la Politique Economique (GPE) et l'Institut de l'Audit Interne en Côte d'Ivoire (IIA-CI).

##### **❖ Formation sur le Contrôle interne**

Cette formation, dispensée par Monsieur Hervé DUBUIS Expert de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), a porté sur les modules suivants :

- Réaliser une cartographie des risques, du 31 juillet au 01<sup>er</sup> août 2018 ;
- Elaborer le dispositif de contrôle interne, du 02 au 03 août 2018 ;
- Piloter un dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne, le 06 août 2018 ;
- Construire le référentiel de contrôle interne, le 08 août 2018 ;

#### ❖ **Formation sur la sécurité des systèmes d'information**

Animée par Monsieur Yoska KOUAKOU de l'IIA-CI, certifié CISA, CISM ET CGEIT, cette session de formation a porté sur les modules suivants :

- Le contrôle interne des systèmes d'information, du 09 au 10 août 2018 ;
- Mise en pratique des activités de contrôle informatique, du 13 au 14 août 2018 ;
- La sécurité des systèmes d'information, du 16 au 17 août 2018 ;

#### ❖ **Formation sur la qualité**

Certains auditeurs de la DAI ont pris part à la formation des conseillers techniques et pilotes de processus à la norme ISO 9001 version 2015 et au management des processus du 25 au 26 octobre 2018 à l'IFRC de Yopougon. Cette formation a été animée par M. Rabet Zehi, Expert Qualité/Auditeur des Systèmes de management.

### **I.2.2.2 Activités d'enseignement menées par les Inspecteurs Vérificateurs Principaux**

Dans le cadre de la contribution de l'IGT à l'effort de formation et de renforcement des capacités des agents tant en interne qu'en externe, un des Inspecteurs Généraux Adjoints, des Inspecteurs Vérificateurs Principaux et un Inspecteur Vérificateur ont dispensé des formations au cours de l'année 2018. Ce sont :

- L'animation du cours sur la comptabilité Etat par Monsieur Touré Kassoum, Inspecteur Général Adjoint, au cycle supérieur de l'ENA ;
- 
- L'animation du cours sur la gestion comptable et financière des EPN par Monsieur Houillet Mamadou, Inspecteur Vérificateur Principal, au Cycle supérieur de l'ENA ;
- 
- L'animation du cours sur les dépenses publiques, par Monsieur Tapé Touapli, Inspecteur Vérificateur Principal, au cycle supérieur de l'ENA ;
- L'animation du cours de gestion financière et comptable des Paeries auprès des Ambassades, par Monsieur Octave N'Douba-Avi, Inspecteur Vérificateur Principal, au cycle supérieur et cycle moyen supérieur de l'ENA ;
- L'animation du cours de gestion financière et comptable des Collectivités territoriales, par Madame Sako née Prégnon Françoise, Inspecteur Vérificateur Principal, au cycle moyen supérieur de l'ENA ;
- L'animation du cours de gestion comptable et financière des EPN par Monsieur Kanté Kassim, Inspecteur Vérificateur, au cycle moyen supérieur de l'ENA ;
- L'animation de l'atelier sur « L'appropriation des manuels et guides de procédure des services d'inspection et de contrôle » à l'intention des membres du cabinet, Inspecteurs

Ministériels et Administrateurs de crédits du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le 26 septembre 2018, par Monsieur Touré Kassoum, Inspecteur Général Adjoint, et Messieurs Mabea Leutoua Hubert et Kouadio Konin tous deux Inspecteurs Vérificateurs Principaux.

### **I.2.2.3 Encadrement des stagiaires**

En matière d'encadrement de stagiaire, ce sont deux (2) élèves de l'ENA qui ont effectué leur stage à l'IGT en 2018.

## **I.3 Partenariats et coopération**

Dans le cadre du partage d'expérience, l'IGT entretient des rapports de partenariat et de coopération avec des organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine du contrôle.

### **1.3.3 Partenariat avec les organismes nationaux**

Dans le cadre de la collaboration, l'IGT a eu d'importants échanges avec l'Inspection Général d'Etat (IGE), la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances (IGF).

#### **❖ Relation avec l'Inspection Générale d'Etat**

L'IGT a reçu le 17 octobre 2018, la visite de Monsieur l'Inspecteur Général d'Etat accompagné de ses plus proches collaborateurs. Cette visite qui s'inscrivait dans le cadre des rencontres initiées par l'IGE avec les organes de contrôle de l'Etat dont elle assure la coordination technique, a permis aux deux organismes de cerner les contours et le cadre institutionnel de leur collaboration.

Avant cette visite, l'Inspecteur Général du Trésor a été convié à trois rencontres de haut niveau organisées par l'IGE, à savoir :

- La cérémonie de présentation du rapport annuel de l'IGE à la Présidence de la République le 1<sup>er</sup> juin 2018;
- La réunion de prise de contact avec les organismes de contrôle à l'IGE le 27 septembre 2018;
- Le colloque international du Forum des Inspections Généraux d'Etat (FIGE) tenu le 22 juin 2018.

#### **❖ Relations avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance**

Oltre la visite de travail effectuée par l'Inspecteur Général du Trésor et ses Adjoints à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance le 21 juin 2018, suivi par l'initiative de la mise en place d'une plateforme de collaboration entre les deux organismes, l'IGT a eu à contribuer à la réalisation de plusieurs travaux initiés par la HABG en 2018. Il s'agit :

- des travaux sur la mise en œuvre des recommandations du séminaire national d'identification des mesures de prévention de la corruption et des infractions assimilées (mai - juin 2018) ;
- des travaux d'élaboration du rapport d'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire dans le cadre de son examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (mai à octobre 2018) ;
- de l'étude sur la cartographie des secteurs exposés aux risques de corruption 2018 (juin à novembre 2018).

#### ❖ **Relation avec la Cour des Comptes**

Poursuivant son programme de renforcement des contacts avec les organismes partenaires, l'Inspecteur Général et ses Adjoints ont rendu une visite de courtoisie le 21 juin 2018 au Président de la Cour des Comptes.

Cette rencontre a été l'occasion pour les responsables des deux organismes d'échanger sur la nature de leurs missions respectives et la complémentarité de leurs actions dans le cadre de la surveillance de la gouvernance et de la qualité comptable.

#### ❖ **Relation avec l'Inspection Générale des Finances**

Dans son rapport avec l'IGF, l'IGT bénéficie depuis 2016 d'un appui constant en matière de renforcement des capacités des cadres. Cet appui s'est traduit cette année par la participation de Monsieur Gabo Seri Ignace, Inspecteur Vérificateur, à la session de formation sur « les fondamentaux de l'audit interne » de juillet à septembre 2018.

#### **1.3.4 Partenariat avec les structures étrangères**

En matière de coopération avec les structures étrangères, l'IGT a reçu le 18 septembre 2018, la visite de la délégation de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) du Mali, conduite par son Président.

La visite à l'IGT s'inscrivait dans le cadre de la mission de benchmarking initiée par l'OCLEI auprès de la HABG et visait pour la délégation malienne, à s'imprégner du cadre juridique et du rôle de l'Inspection Générale du Trésor dans la lutte contre l'enrichissement illicite en Côte d'Ivoire.

L'IGT a reçu, le mardi 4 décembre 2018, une délégation du ministère de la Population du Niger dans le cadre d'une mission de benchmarking.

Cette séance de travail a eu lieu en marge des sessions de formations initiées par le Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC) sur «le budget-programme» et «les techniques et procédures d'inspection et d'audit» et auxquelles a pris part la délégation nigérienne.

Il convient de noter que depuis 2017, l'Inspecteur Général du Trésor, ses Adjoints et tous les auditeurs de l'IGT sont membres de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

## **II Activités de veille réglementaire et d'études**

Les activités de veille réglementaire et d'études ont porté sur le suivi des comptes bancaires, l'instruction des dossiers relatifs aux débits comptables, les consultations sur les textes légaux et réglementaires et l'exploitation de la balance générale des comptes.

### **II.1 Suivi des comptes bancaires**

Le suivi des comptes bancaires consiste en l'instruction des dossiers de demande d'ouverture de compte, d'accréditation de comptable, de clôture ou de transfert de compte.

#### **II.1.1 Ouvertures de comptes**

Ce sont 270 comptes bancaires qui ont été ouverts en 2018 au profit des postes comptables du réseau Trésor, de la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'autres structures.

L'essentiel de ces comptes ont été ouverts à l'Agence Comptables des Dépôts (ACCD) qui en a enregistré 195. Viennent ensuite la BCEAO (19), la SIB (17), la BNI (16), ORABANK (6), les autres banques commerciales (17).

#### **II.1.2 Accréditations**

Les dossiers de demandes d'accréditation ont porté sur 986 comptes bancaires répartis dans 17 établissements bancaires. Les banques publiques, l'ACCD (729), la BNI (94) et la BCEAO (36) détiennent l'essentiel des comptes. Les banques privées détiennent quant à elles 127 comptes.

Ces accréditations ont été faites sur des comptes ouverts au profit des services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor (CUT), tous les chefs de postes ont été accrédités auprès de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD).

#### **II.1.3 Clôtures de comptes**

Au titre de la clôture de compte ce sont trente-quatre (34) dossiers de demandes de clôture de comptes bancaires émanant des services de la DGTCP qui ont été enregistrés et traités.

#### **II.1.4 Transferts de comptes**

Au titre des transferts de comptes, trois (3) dossiers ont été traités.

### **II.2 Suivi des débits comptables et des cautionnements**

L'activité de suivi consiste en l'instruction des dossiers de mise en débit, de demande de remboursement de cautionnement, de demande de remise gracieuse de débit comptable et de demande de décharge de responsabilité

### **II.2.1 Instruction de dossiers de mise en débet**

Les dossiers de mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire proviennent des recommandations des procès-verbaux de mission à l'occasion de constats de prévarication. L'examen de ces dossiers au cours de l'année 2018 s'est traduit par la prise de treize (13) projets d'arrêté de mise en débet. Les comptables mis en cause se répartissent comme suit par nature de poste comptable :

**Tableau récapitulatif des débet comptable de 2018**

Types de comptables	Nombre de débet	Montant des préjudices
Comptable direct du Trésor	7	358 865 973
Comptables de la DGI	6	157 779 785
Total	13	516 645 759

Il convient de noter que sur le 13 débet comptables, 4 font suite à des cas de prévarications avérés pour lesquels les sanctions prévues par la réglementation en vigueur ont été initiées. Les 9 autres sont consécutifs à des situations où il n'a pas été établi la preuve d'une intention frauduleuse des concernés.

### **II.2.2 Instruction de demande de remboursement de cautionnement**

Ce sont 35 demandes de remboursement de cautionnement qui ont été instruites. Vingt-cinq (25) projets d'arrêté ont été soumis à la signature du Ministre de l'Economie et des Finances dont vingt-quatre (24) ont été signés. Sept demandes sont en cours de traitement au 31 décembre 2018.

### **II.2.3 Instruction des demandes de remise gracieuse**

En ce qui concerne la remise gracieuse, quatre (4) demandes ont été instruites et ont fait l'objet de projet d'arrêté de remise gracieuse.

Sur les quatre projets d'arrêté, deux ont été rejetés pour éléments d'appréciation non pertinents.

### **II.2.4 Instruction des demandes de décharges de responsabilité**

Au niveau de la décharge de responsabilité, huit (8) demandes ont été instruites. Elles ont connu une suite favorable.

## **II.3 Activités d'étude**

### **II.3.1 Consultations sur les textes légaux et réglementaires**

L'IGT en tant que garant du respect des textes légaux et réglementaires, est souvent consultée à l'occasion de la prise de nouvelles dispositions comptables et financières. A ce titre, les Vérificateurs participent régulièrement à la validation des projets d'instruction comptables, de décrets et d'arrêtés à caractère financier et comptable.

### II.3.2 Etudes spécifiques

Concernant les études spécifiques, il convient de noter que l'IGTa conduit ou a contribué à plusieurs travaux et étude en 2018. Ils sont entre autres, relatives à :

- l'élaboration du projet de canevas de présentation du Rapport Général 2018 sur le fonctionnement des services du Trésor Public ;
- l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor ;
- la validation de la balance générale des comptes ;
- l'opérationnalisation du SIGCOT ;
- les travaux sur les états de répartition des recettes du Guichet Unique Automobile au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le traitement du dossier d'indemnisation de Madame ZAGORE née SEUGUIDE Lou Rosine ;
- l'étude relative aux intérimis à la direction générale du trésor et de la comptabilité Publique.

## **Quatrième partie : Difficultés rencontrées et perspectives pour 2019**

### **I Difficultés**

Bien que les activités de vérification et d'audit aient connu une bonne progression en 2018, il ne demeure pas moins que l'IGT soit confronté à quelques difficultés dont la résolution permettra une plus grande performance des services. Ces difficultés portent essentiellement sur :

- l'insuffisance du parc auto ;
- la lenteur dans le renouvellement des caisses d'avances des missions à l'intérieur du Pays qui empêche les Antennes Régionales de tourner à plein régime;
- le retard dans la mise en place du financement des missions à l'étranger qui fait que des Payeurs nommés depuis plusieurs mois attendent encore leur installation ;
- l'insuffisance des effectifs des Antennes régionales qui fonctionnent, pour la plupart, avec une seule équipe toute l'année ;
- l'absence de scanner de grande capacité pour la numérisation de PV et rapports de mission ;
- l'insuffisance des scanner dans les postes comptables dans le cadre du déploiement de LINX.

### **II Perspectives**

S'il est vrai que la résolution des difficultés exposées devrait permettre d'améliorer les résultats de l'IGT, la recherche de solutions innovantes constitue le challenge pour une meilleure optimisation des actions.

En cela, le projet de contrôle à distance initié en 2018 dont le déploiement se fera en 2019 requiert une attention toute particulière. En effet le contrôle à distance porte en lui l'avantage de permettre la programmation de mission de vérification sur la base d'indice de risque préalablement identifié et de réduire les missions systématiques qui ont un impact financier important.

De plus le déploiement de LINX dans les Agences Comptables des EPN et dans les Paeries auprès des Ambassades permettra d'assurer la couverture des tous les postes comptables dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions.

## **Conclusion**

Les activités de l'IGT en 2018 ont été marquées par une plus grande présence des équipes d'inspection sur le terrain avec 490 missions et un accroissement des missions d'audit qui passent de 3 en 2017 à 8. Ces missions ont permis de mettre en relief plusieurs constats de faiblesse qui ont fait l'objet de recommandations.

Le suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations a permis de corriger une bonne partie des anomalies mais le niveau atteint au niveau des recommandations des missions d'inspection demeure encore faible.

Toutefois avec le déploiement effectif de l'applicatif de suivi des recommandations dénommé LINX, il est à espérer que le taux de mise en œuvre des recommandations soient significativement amélioré dans les années à venir.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet de contrôle à distance à partir de 2019 contribuera de façon significative à l'amélioration des performances de l'IGT.